

INFO

RAPIDE



Paris, le 24 janvier 2024

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises du mardi 23 janvier 2024 :

3 points à l'ordre du jour :

- Caméras dans les cabines : échanges d'informations sur le cadre juridique
- Rapport chargement/déchargement : échanges d'informations.
- Questions diverses.

1. Caméras dans les cabines : échanges d'informations sur le cadre juridique

Un rappel est fait concernant le règlement européen.

La délégation de la CFDT n'a pas de difficulté avec les nouvelles technologies liées à la sécurité routière, mais condamne ce système intrusif et nuisant à la vie privée des conducteurs.

Cependant, il n'y a aucune opposition à l'installation de système de sécurité. La CFDT alerte, il n'y aura aucune négociation sur ce sujet, mais suggère de mettre en place une étude d'impact sur les technologies qui assistent la conduite pour mesurer les conséquences sur la santé des conducteurs.

2. Rapport chargement/déchargement : échanges d'informations

Dans l'attente d'une nomination d'un ministre des Transports et/ou d'une personne qualifiée pour suivre ce dossier, la majorité des organisations présentes s'accordent sur la volonté d'écrire un courrier de la commission paritaire pour connaître l'avancement du rapport de mission de Pierre GARCIA du 28 novembre 2023.

3. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Kamal **EL JAOUHARI**
07 61 61 50 05

